



Tél : 03 88 85 62 90
 Courriel : mairie@dieffenbach-au-val.fr

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2020

Sous la présidence du Maire SCHMITT Bernard
 Convocation du 11 décembre 2020

Présents : BEBON Pascal - CHAUMET Cédric - GUNTZ Régis - HALTER Fabien - LEIBEL Isabelle - LUX Nathanaël - NAAS Martine - ORIGAS Jean-Louis - RISCH Sébastien - ROBUR Marine - SPEHNER-REBOUL Justine - SCHMITT Stéphane - WINÉ Marie-Claude

Excusé : WEISS Jean (procuration à LUX Nathanaël)

ORDRE DU JOUR

1. Intervention de Monsieur André SCHILLINGER (chemin forestier)
2. Approbation du compte-rendu du 2 novembre 2020
3. Renouvellement du contrat de location des photocopieurs (mairie et école)
4. ONF : programme prévisionnel des travaux forestiers 2021

En préambule, Monsieur le Maire remercie toute l'équipe qui a entouré M. Fabien HALTER pour la réalisation et la mise en place des décorations de Noël.

D'autre part, sur demande de Madame l'Adjointe chargée des Finances, les points concernant les locations ont été retirés de l'ordre du jour, et seront traités lors du prochain Conseil Municipal.

1. Intervention de Monsieur André SCHILLINGER (chemin forestier)

Monsieur André SCHILLINGER, Président de l'Association Syndicale Autorisée de l'Altenberg, présente le projet de création d'une desserte forestière entre le réservoir de Neuve-Eglise et Dieffenbach-au-Val. Ceci afin d'accéder facilement dans la forêt en cas de feu ou d'accident, mais aussi pour l'exploitation forestière par les propriétaires.

Concernant le coût, une subvention de 80 % du montant HT des travaux est envisageable si le dossier de demande de subvention est présenté par l'ASA entre le 01/04/2021 et le 31/07/2021 au Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF). Le prix au mètre linéaire est estimé à 10 € / ml pour créer ce chemin, dont environ 2 € /ml pour le propriétaire de la parcelle traversée et 8 € /ml de subvention.

La partie de chemin à créer sur les parcelles situées sur le ban communal représente 411 mètres et 200 mètres de réfection.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable concernant la démarche, mais souhaite lors de l'élaboration du tracé sur le ban communal à y être associé, et pouvoir apporter une modification quant à la sortie envisagée.

2. Approbation du compte-rendu du 2 novembre 2020

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Renouvellement du contrat de location des photocopieurs (mairie et école)

Le contrat de location des 2 photocopieurs CANON (IR 3320i mairie et IR 5030i école) souscrit en 2015 pour une durée de 5 ans arrive à échéance. La prolongation du contrat est envisagée pendant la période des travaux de la mairie-école qui est estimée à 2 ans. Madame Isabelle LEIBEL, Adjointe au Maire, expose la proposition émise par EST REPRO pour les 2 photocopieurs pendant 2 ans :

- > location de matériel à 420 € TTC par trimestre sur 8 trimestres, comprenant un engagement annuel de 30 000 copies N&B (0.0055 € HT par page N&B) et 10 400 copies couleurs (0.055 € HT par page couleur)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette offre et autorise le Maire à signer le contrat correspondant. La dépense sera inscrite au budget 2021.

4. ONF : programme prévisionnel des travaux forestiers 2021

M. Jean-Louis ORIGAS, Adjoint chargé de la Forêt, présente le programme prévisionnel des travaux forestiers proposé par l'Office National des Forêts concernant la forêt communale de Dieffenbach-au-Val pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes (116 m3 parcelle 1, 299 m3 parcelle 3 et 138 m3 parcelle 6) et les montants prévisionnels suivants :
 - 27 760 € HT recette brute
 - 9 950 € HT dépense abattage et façonnage
 - 4 690 € HT dépense débardage
 - 2 400 € HT honoraires d'assistance technique : encadrement de l'exploitation forestière ce qui dégagerait une recette nette de 10 720 € HT ;
- est informé de l'absence de travaux patrimoniaux pour cette année ;
- délègue le Maire pour signer les documents relatifs à ces travaux et pour approuver par voie de convention ou de devis leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal ;
- vote les crédits correspondants à ces programmes :
 - 2 400 € HT (2 880 € TTC) honoraires d'assistance technique (compte FD 6226)
 - 14 640 € HT (17 568 € TTC) travaux d'exploitation (compte FD 61524)

 Suivent les signatures des membres du conseil municipal présents :

BEBON Pascal	CHAUMET Cédric	GUNTZ Régis
HALTER Fabien	LEIBEL Isabelle	LUX Nathanaël
NAAS Martine	ORIGAS Jean-Louis	RISCH Sébastien
ROBUR Marine	SCHMITT Bernard	SCHMITT Stéphane
SPEHNER-REBOUL Justine	WEISS Jean procuration à LUX Nathanaël	WINÉ Marie-Claude

